

Affaire suivie par :
Catherine Darrouzet
Cheffe du SIA EAC
Tél : 05 57 57 35 90
Mél : ce.action-culturelle@ac-bordeaux.fr

Anne BISAGNI-FAURE

Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Chancelière des universités

à
Mesdames, Messieurs les directeurs d'école,
Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement,
s/c de Mesdames et Messieurs les IA-DASEN

Bordeaux, le 2 mai 2023

Objet : Appels à projets Arts et Culture de l'académie de Bordeaux 2023-2024

Toutes les occasions de pratiquer les arts et de rencontrer la diversité des cultures produisent au sein de nos écoles et de nos établissements des instants riches et précieux. Ainsi, l'éducation artistique et culturelle permet à chaque élève de grandir et de s'épanouir, facilite les apprentissages, est un fort levier de lutte contre les inégalités sociales et renforce l'ambition scolaire.

Tel est bien l'esprit de l'objectif du 100% EAC fixé par la politique nationale, qui exige que chaque élève puisse bénéficier tout au long de son parcours scolaire d'une éducation à l'art et par l'art. La DAAC de Bordeaux accompagne au quotidien cette ambition en aidant écoles et établissements à la mettre en œuvre.

C'est pourquoi, en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine (DRAC), et en étroite collaboration avec les académies de Limoges et de Poitiers au sein de la région académique Nouvelle-Aquitaine, **plusieurs campagnes d'appel à projets** sont proposées à l'ensemble des écoles et établissements de l'académie pour la prochaine rentrée scolaire. Ces appels à projets sont le fruit de la dynamique régionale ambitieuse du SIA EAC pour atteindre l'objectif du « 100% EAC » et seront renforcés par l'articulation souhaitable des projets au dispositif Pass Culture qui pourra enrichir ceux qui seront retenus.

Les différentes campagnes d'inscription à ces AAP pour les écoles et établissements scolaires se dérouleront du 2 mai au 16 juin 2023 sur la plateforme ADAGE (accessible sur l'intranet via ARENA).

Elles reposeront cette année sur deux axes :

1/ Celui des projets hors dispositifs avec demande de financement :

Conçus par les équipes pédagogiques dans une démarche partenariale avec des acteurs culturels, ils sont construits en réponse aux besoins spécifiques des élèves et renforcent leur parcours de formation

2/ Celui des projets liés à un dispositif, quel que soit son niveau d'impulsion (national, régional, académique ou départemental).

Pour information : **chaque dispositif a sa propre campagne et son propre formulaire d'inscription.**

Pour accompagner vos équipes pédagogiques dans la participation aux diverses campagnes d'appel à projets, plusieurs documents conçus par le SIA EAC sont joints à ce courrier :

- **Un vademecum** qui explique comment et selon quels calendriers fonctionnent les campagnes.
- **Deux documents d'accompagnement à la saisie des projets hors dispositifs avec demande de financement** : l'un pour le premier degré et l'autre pour le second degré.

Enfin, la liste et le descriptif de toutes les campagnes d'appel à projets se trouvent sur le site académique :

<https://www.ac-bordeaux.fr/education-artistique-et-culturelle-eac-122338>

La DAAC de l'académie de Bordeaux se tient à votre disposition pour tout complément d'information et vous remercie de la diffusion de ces appels à projets auprès des professeurs de vos écoles et établissements.

